

BULLETIN
DE LA CONFÉDÉRATION
DU ROYAUME DE POLOGNE.

1 8 1 2.

(Cet écrit paroltra tous les deux jours pendant tout le cours de la Confédération. On y insérera toutes les accessions et adresses qui auront été envoyées au Conseil général de la Confédération, tant de la part des personnes privées, que de la part des autorités du pays et autres assemblées; ainsi que tout ce qui peut avoir rapport à la Confédération établie par la Diète, le 28. Juin de l'année courante.)

Fait à Varsovie, le 19. Juillet, 1812.

L'adresse au Gouvernement provisoire de la Lithuanie, dont nous avons fait mention dans le No. précédent, est conçue en ces termes.

La Confédération générale du Royaume de Pologne, au Gouvernement provisoire de la Lithuanie.

„Fidèle aux vœux de l'union nationale; dont elle tient les rênes; fidèle au but sacré de réunir en un seul corps, les parties déchirées de la patrie, ayant

appris l'établissement d'un comité central, lequel doit s'occuper provisoirement du gouvernement des provinces délivrées par les armes invincibles de S. M. l'Empereur, le conseil s'empresse de remplir un devoir sacré, en communiquant à ce comité, l'acte constitutif de la Confédération générale, qui établit un lien éternel d'union et de fraternité entre tous les habitans de la Pologne. Il invite donc, en conformité de cet acte, la commission provisoire d'employer, conformément aux articles 4. et 5. du même acte, tous les moyens que lui peuvent inspirer son zèle patriotique et l'importance du sujet, pour propager et fortifier d'un commun accord, la cause de la patrie."

„La Confédération générale y joint en conséquence toutes les circulaires et réglemens qui ont paru à cet effet, en invitant le Comité :

1. A faire parvenir toutes ces pièces, partout où elles n'ont pas encore été publiées; à employer des moyens énergiques, pour en accélérer la publication.

2. A encourager les citoyens à envoyer leurs accessions, conformément aux articles 1. 2. 3. et 4. de la circulaire de la Confédération générale du 30. Juin, 1812.

3. A envoyer en toute diligence dans les districts délivrés du joug de l'ennemi, les circulaires ci-jointes, par lesquelles la Confédération générale les invite à se rassembler en Diétines.

„Citoyens! cette antique Capitale a vu se réunir dans son sein, les enfans de notre patrie commune, délivrés du joug étranger; déjà les districts de Brzeszcz, de Białystok et de Grodno se sont réunis à nous. — Faites éclater votre zèle; rappelez à l'autel de la patrie, tous les enfans qu'elle attend avec impatience, qu'elle les revoye respirer le même amour, tendre au même but, se réunir par les mêmes noeuds du dévouement à la cause générale."

„Un ennemi commun avoit brisé notre union antique: un libérateur commun la rétablit. Faisons-lui voir que la domination de l'usurpateur ne s'étendait que sur la terre; que les coeurs ne cessaient d'être fideles à patrie; à cette patrie qui va se mettre sous sa puissante protection. Unissons-nous donc intimement; que notre amour, notre confiance et notre zèle tendent au même but, qui est celui d'affermir l'édifice de la nation régénérée."

„Voilà les vertus que NAPOLEON apprécie; ce n'est que par cette voie que nous pouvons mériter sa protection, sans laquelle il n'y a point de salut pour la Pologne."

Après que les citoyens du district de Grodno ont fait leur accession à la Confédération générale du Royaume de Pologne, on a publié à Grodno la proclamation suivante.

Le Conseil de la Confédération de Grodno.
Citoyens Polonois!

„La mesure de nos souffrances est comblée; l'heure de notre délivrance

à sonné; l'ennemi disparoit; nous voyons à sa place les invincibles cohortes du Grand NAPOLEON; nous voyons nos freres, ces vaillans guerriers, accourir à notre secours. Les fers qui pésoient sur nous depuis dix huit ans, sont brisés. Il est tems de sortir de cette léthargie où nous avoit plongés la tyrannie de nos usurpateurs: il est tems de montrer à l'univers, que nous sommes Polonois; que nous avons conservé cet esprit national, qui animoit nos illustres ancêtres: c'est dans ce même esprit qu'une grande partie de nos concitoyens s'est réunie en Confédération. Le Conseil de la Confédération communique son acte aux citoyens du district de Grodno et de Sokal; il invite au nom de la patrie, tout Polonois, tout citoyen habitant la terre polonoise, d'y accéder sur le champ. Pour remplir ce but important, le Conseil a fait ouvrir l'acte de Confédération, où chacun peut inscrire son nom. Polonois! hâtez vous de vous réunir en un seul corps. Voyez! ce n'est plus cet acte qu'on vous a fait signer naguères d'une main tremblante, et sous le glaive de nos tyrans: celui-ci est un produit d'une entiere liberté; il est la preuve de nos sentimens, et la garantie de notre félicité. Nous sommes Nation. L'existence de la Pologne est assurée. La puissance de NAPOLEON le Grand, la valeur des Polonois en sont les garants."

„Polonois! il faut vous rendre dignes de ce bonheur: oublions le passé; consacrons nos biens; armons nos bras; soyons prêts à faire tout ce que les circonstances, tout ce que le salut du pays exigent de nous; remplissons nos devoirs civiques: que la jeunesse coure aux armes; que la main du laboureur s'occupe tranquillement de sa charrue; que chacun remplisse sa destination; que notre union ne soit pas l'image du désordre, et que chacun soit tenu de faire son devoir. — Obéissons aux loix et aux autorités: Ce n'est que par ce chemin que nous pouvons arriver à la gloire."

„Le Conseil, en faisant la présente proclamation, est sûr qu'il parle à des citoyens, dont chacun est un vrai polonois, et comme l'autorité du gouvernement est remise entre ses mains, il vous prescrit et il vous invite de lui obéir."

Le Maréchal de la Confédération de Grodno,

Z. Pancerzyński.

Le Secrétaire de la Confédération:

J. Kamiński.

Le Général Amilkar Kosiński, s'exprime dans son accession, en ces termes:

„Né sur cette terre protégée en ce moment par les aigles victorieux de NAPOLEON le Grand; descendant d'un nom vertueux, qui a défendu la liberté et l'intégrité du Pays, dans ce même temple où vos bouches, illustres citoyens, ont fait retentir ces mots immortels: *Le Royaume de Pologne est rétabli.* je me hâte de déclarer mon accession à cette réunion sacrée, avec le zèle qui est propre à tout Polonois, lorsqu'il s'agit du salut de la patrie, en vous vouant une reconnoissance qui portera vos noms à la postérité la plus reculée."

„Proscrit de ma terre natale par nos usurpateurs, j'avois porté sous un ciel étranger, ce fer qui étoit trop foible pour leur résister, et l'on m'a vu combattre pendant six ans pour mon pays, dans les plaines d'Italie. Compagnon des travaux, des dangers et de la gloire qui ont posé la pierre angulaire de l'édifice de la régénération de ma patrie, je regarderois comme un sacrilège, d'épargner ma vie et les forces qui me restent, pour défendre sa cause, et pour rompre les fers de mes concitoyens. Je dépose donc cette offrande sur l'autel de la patrie, dont vous êtes les dignes sarificateurs: daignez la recevoir, et vos ordres seront pour moi un oracle du destin.”

à Posnanie le 6. Juillet, 1812.

Amilkar Kosiński,

**Général de Division dans les armées du Duché de Varsovie,
Chevalier de la croix militaire de Pologne.**